

Public cible

- Infirmier exerçant dans une structure d'urgence avec une expérience dans la pratique de l'activité spécifique de SMUR
- Ambulancier exerçant dans une structure d'urgence avec une expérience dans la pratique de l'activité spécifique de SMUR
- Faisant fonction de conducteur SMUR exerçant dans une structure d'urgence avec une expérience dans la pratique de l'activité spécifique de SMUR

Objectifs pédagogiques

- Connaître les modalités de déclenchement et les conditions d'exercice d'une UMH-P selon les recommandations
- Développer ses compétences afin d'assurer la prise en charge en binôme d'un patient en préhospitalier en l'absence de médecin SMUR
- Recueillir les éléments anamnestiques, cliniques et paracliniques
- Transmettre le bilan reprenant les éléments clés en utilisant les outils de communication adaptés
- Adapter la prise en soins en relation avec le médecin régulateur du SAMU
- Mettre en œuvre ou participer à la mise en œuvre des Protocoles Infirmiers de Soins d'Urgence (PISU)
- Utiliser les outils de télémédecine (ECG, Visio régulation...)
- Assurer la surveillance permanente du patient
- Communiquer de manière adaptée avec les différents intervenants, le patient et son entourage
- Respecter les règles du secret professionnel vis-à-vis des autres intervenants
- Respecter les critères de sécurité et d'hygiène lors d'une intervention

Durée de la formation

2 jours soit 14 heures après validation du livret de positionnement

Validité de la formation

2 ans

Dates

Plusieurs sessions sont planifiées sur l'année, veuillez nous contacter. Bulletin d'inscription à compléter disponible en annexe

Nous contacter :

CESU 24
80, avenue Georges Pompidou
24000 Périgueux
cesu24@ch-perigueux.fr
Téléphone : 05.53.45.28.06

Formation Unité Mobile Hospitalière Paramédicalisée (UMH-P)

■ Compétence :

Intervenir en équipe UMH-P, dans le respect du champ de compétences de chaque professionnel pour la prise en charge d'un patient pour toute situation d'urgence médicale ne nécessitant pas la présence physique d'un médecin ou éventuellement dans l'attente de son intervention, à la suite d'un déclenchement par le SAMU et sous la responsabilité du médecin régulateur du SAMU.

■ Contenu de la formation

Adapté aux besoins des participants et de leur mode d'exercice professionnel

Identification du contexte réglementaire des EPMU et du champ d'intervention de l'équipe.

Mise en œuvre des différents Protocoles Infirmiers de Médecine d'Urgence
Sensibilisation au concept des facteurs humains

■ Méthodes et moyens pédagogiques

Méthodes de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction de ses connaissances théoriques et pratiques, ainsi que le transfert de ses apprentissages.

Contenu adapté aux besoins des participants et de leur mode d'exercice professionnel.

Séances de simulation immersive

Analyse de situations professionnelles

Ateliers pratiques

Supports audio-visuels et multimédias

■ Evaluation de l'action

Evaluation « à chaud » de la formation par les apprenants par un questionnaire d'évaluation

■ Intervenants

Formateurs AFGSU, formateurs en simulation, ambulanciers, Infirmiers et médecins en postes dans une structure d'urgence

■ Directeur médical

Dr Eve KAMMER

■ Coût

500 € par personne

■ Organisation de la formation

6 à 12 personnes par groupe

Inscription préconisée en binôme ambulancier / infirmier. Formation sur le site du centre hospitalier de Périgueux

■ Horaires :

8h30 à 17h00 avec 1 heure de pause repas

■ Évaluation et validation des acquis :

- Présence obligatoire
- Participation active de l'apprenant
- Participation à au moins une séance de simulation immersive
- Validation du livret de positionnement
- Attestation de présence

■ Prérequis :

Être en poste dans une structure d'urgence depuis au minimum 2 ans, et avoir une expérience en SMUR depuis au moins 1 an.

Être ambulancier en SMUR depuis au moins 1 an.

Être titulaire de l'AFGSU 2 en cours de validité

Valider le parcours pédagogique spécifique à chaque professionnel (ambulancier ou infirmier) portant sur :

- Les champs de compétences respectifs
- Les indications/contre-indications / posologie et modalités d'administration des médicaments
- Le contenu de l'AFGSU 2
- Les modalités d'engagement 'une UMH-P
- Les PISU

Taux de réussite 2023 :
100%